



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE de CHATENoy-EN-BRESSE**  
Sône-et-Loire

## Procès-Verbal

.....  
**Séance du conseil municipal du 27 février 2025 – 18 H 30**

.....  
sous la présidence de Mme le Maire, Jöelle SCHWOB.

**Présents :** SCHWOB Joëlle, LETOURNEAU Pascale, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, MOUGEOT Jeanine, DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck, MERLE Christelle, CHANTEPERDRIX Guy.

**Représentés :** CLEMENT Benoit par PHILIPPE Agnès, FROST Daniel par FROST Georges.

**Excusés :** LEGRAND Valérie

**Absents :** --

**Secrétaire de séance :** RITTER Claude.

**Auxiliaire du secrétaire de séance :** BOIVIN Valérie, secrétaire générale.

**Quorum atteint :** 11 membres présents.

**Ordre du jour de la séance :**

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la séance du 17 janvier 2025
- Tarifs bois - vente de grumes
- Finalisation de la définition des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)
- Travaux Rue Vigne Renard : amendes de police
- Travaux Rue Vigne Renard : FAPC Grand Chalon
- Travaux Rue Vigne Renard : assistance à maîtrise d'ouvrage
- SYDESL : changement éclairages publics vétustes
- Installation de bornes électriques de recharge
- Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2024
- Questions diverses



**Les délibérations adoptées – les demandes de scrutins particuliers - résultat des scrutins – si scrutin public, nom des votants et sens de leur vote – teneur des discussions :**

A la demande de Mme le Maire, deux points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- FSL (Fonds Solidarité Logement) 2025,
- Prix de vente de terre.

(DE-009-2025) Désignation du secrétaire de séance :

Afin d'établir le PV de la séance,

A l'unanimité - DESIGNER M. RITTER Claude, secrétaire de séance.

(DE-010-2025) Approbation du PV de la séance du 17/01/2025 :

Lecture est faite du PV de la séance précédente,

A l'unanimité - ADOPTE le PV de la séance précédente.

(DE-011-2025) Vente de bois - tarifs :

Des arbres du parc se sont trouvés à terre après des coups de vent, certains peuvent être vendus,

A l'unanimité – FIXE la vente de grumes de frêne et d'érable à 90 € /m3 et de pin et douglas à 30€ / m3,

FIXE le prix du bois de chauffage à 50€ le stère (scié, fendu, prêt à brûler MAIS non livré, à retirer sur place)

(DE-012-2025) ZAER (Zones d'Accélération des énergies renouvelables) - Demande d'avis sur la cartographie du Référent Unique Préfectoral (RPU) sur le territoire communal :

Mme le Maire rappelle que les zones d'accélération avaient été définies par délibération du conseil municipal le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et transmises au référent préfectoral unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) le 28 mars 2024,

A l'unanimité - VALIDE la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie,

VALIDE la transmission de cette cartographie au référent préfectoral unique à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Saône-et-Loire en vue de son arrêté définitif.

(DE-013-2025) Travaux rue Vigne Renard – Amendes de police :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue Vigne Renard portés conjointement par Châtenoy-en-Bresse et Oslon, diverses aides peuvent être sollicitées par la commune de Châtenoy-en-Bresse dont les amendes de police, pour les travaux de sécurisation,

A l'unanimité – DECIDE de solliciter une aide dans le cadre des amendes polices.

(DE-014-2025) Travaux rue Vigne Renard – FAPC (Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux) :

A l'unanimité – DECIDE de solliciter une aide au FAPC, géré par le Grand Chalon.

(DE-015-2025) SYDESL – renouvellement éclairages publics vétustes – financement avec le Fonds Vert :



Dans le cadre de l'appel à projet « Fonds Vert 2024 » la candidature du SYDESL concernant la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public en tant que maître d'ouvrage pour les communes ayant transféré la compétence au SYDESL a été retenue par la Préfecture de Saône-et-Loire ;

La commune peut bénéficier de l'aide du SYDESL pour le renouvellement d'éclairages publics vétustes,

A l'unanimité – SOLLICITE le SYDESL dans le cadre du renouvellement des éclairages publics vétustes,

VALIDE le plan de financement pour le renouvellement des équipements vétustes " :

Montant prévisionnel = 17 158.60 €

Reste à charge communal = 12 050.00 €

DECIDE que ce programme sera réalisé sur 5 ans soit un montant d'environ 2 410 € / an.

(DE-017-2025) Déploiement de bornes IRVE (Installations de recharges pour les véhicules électriques) – signature de la convention avec Easy Charge Services :

La commune de Châtenoy-en-Bresse a fait le choix de confier l'exercice de la compétence « déploiement d'installations de recharges pour les véhicules électriques (IRVE) » au Grand Chalon, qui a confié le déploiement des IRVE à la société EASY CHARGE SERVICES.

Sur le volet technique :

- Les bornes proposées à l'installation sont fabriquées en Europe et présentent un indice de réparabilité supérieur à 90%,
- Une assistance technique 24H/24 sera mise en place et les interventions pour réparation pourront être réalisées par une entreprise située à moins de 30 minutes, de l'ensemble des bornes du réseau,
- La solution technique proposée est compatible avec le projet d'autopartage porté par le Grand Chalon,

Sur le volet financier :

- Le projet représente un investissement global de 3,6 millions d'euros,
- Des réinvestissements sont prévus, à hauteur de 100 k€ en moyenne par an, pour permettre le maintien du réseau en bon état de fonctionnement sur la durée de la convention,
- La grille tarifaire est conforme aux prix standards observés en France (cf. grille tarifaire ci-jointe),
- Des tarifs réduits pourront être proposés aux usagers réguliers (-10% sur les charges contre un abonnement de 15 €/an),
- Les communes, en qualité de propriétaire du foncier des emplacements dédiés à la recharge des véhicules électriques, pourront recevoir une redevance d'occupation du domaine public, décomposée de la manière suivante :

- Une part fixe de 200 HT / an par place,

Une part variable équivalente à 3% du chiffre d'affaires HT généré sur les places aménagées duquel seront retranchés les coûts d'électricité de l'année N-1. Un bonus est prévu dans le cas où le chiffre d'affaires généré serait supérieur aux prévisions.

Le Grand Chalon pourra également obtenir des redevances sur les parkings dont il est propriétaire.

Les conventions intègrent des pénalités en cas de retard dans les délais de déploiement des bornes et dans le cas où le taux de disponibilité des bornes sur une année serait inférieur à 97%.



La durée de convention proposée est de 17 ans.

Le déploiement des bornes est programmé pour réalisation courant 2025.

Afin de permettre la reprise des bornes existantes et le déploiement de nouvelles bornes de recharge, il est nécessaire qu'une convention d'occupation du domaine public soit signée entre l'opérateur et la commune de Châtenoy-en-Bresse, en qualité de propriétaire du foncier public.

Pour rappel, le Schéma Directeur pour le Déploiement (SDD) prévoit les implantations suivantes :

1 borne – parking de la Salle des Fêtes

1 borne – Roseraie St-Nicolas (NB : cette borne dépendra de la ville de Chalon-sur-Saône)

Les propositions d'implantations définitives devront toutes être validées par les propriétaires du foncier.

**A l'unanimité – AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public, en qualité de propriétaire du foncier mis à disposition.

(DE---2025) Vote du CFU :

Sursoit à statuer, la Trésorerie n'ayant pas fait de retour sur la validité du CFU test.

(DE 18-2025) FSL (Fonds de Solidarité Logement) 2025 :

Le FSL permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1er loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou de prendre en charge, dans le cadre du maintien dans le logement, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau notamment. De nombreux partenaires participent, par convention, au financement du FSL tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Electricité de France (EDF), ENGIE et les compagnies d'eau (Véolia, Suez Eau France et SAUR).

Il est aussi alimenté par la participation volontaire, des bailleurs sociaux et des communes et intercommunalités qui le souhaitent, calculée sur la base de la population totale de la collectivité.

**A l'unanimité – DECIDE** de verser une participation financière d'un montant de 395.15 € (1 129 habitants x 0,35 €) au Fonds Solidarité Logement,

(DE 19-2025) Tarifs vente de terre :

La terre décapée suite aux travaux du parking de la salle des fêtes est stockée sur un terrain communal, plusieurs demandes ont été faites pour l'acheter ;

**A l'unanimité – FIXE** le prix de vente pour la totalité de la terre à 17 € la tonne.

**Décisions du Maire :**

Sans objet

**Questions diverses :**

Le conseil prend connaissance :



- Ø Des remerciements de familles,
- Ø Des vœux reçus,
- Ø Du devis présenté par Paysage 2000 pour le remplacement du tilleul situé à l'entrée du parc, celui-ci étant tombé suite au fort coup de vent du 6 janvier 2025. Il est proposé la plantation d'un tilleul en motte grillagée tige (circonférence du tronc à 1 M du sol 35/40) pour la somme de 1 238 € HT ainsi que la plantation d'un autre arbre remarquable dans un autre endroit du parc , 1 liquidambar en motte grillagée tige (circonférence du tronc à 1 M du sol 20/25) pour la somme de 810 € HT,
- Ø Du passage en pertes et profits de la somme de 2 961.24 € correspondant à des loyers impayés non recouvrables d'un ancien locataire,
- Ø D'un projet de travaux rue de la Varenne prévu courant mars 2025 avec étude de sol et sondages,
- Ø Des précisions apportées par le Grand Chalon quant à la dégradation de la note de l'ARS pour 2023 sur la qualité de l'eau sur la commune suite aux inquiétudes d'administrés,
- Ø De la désignation de deux agents municipaux en tant que référents dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics,
- Ø D'une clarification sur une servitude de passage, cette servitude touchant un terrain communal, est tombée,
- Ø Du retour de la CCID (Commission Communal des Impôts Directs) du 3 février 2025, à laquelle participait un agent des Impôts, de nombreux dossiers ont été étudiés et seront régularisés,
- Ø De la demande de location de la salle des fêtes pour le réveillon du 31/12/2025 par une personne non domiciliée à Châtenoy-en-Bresse,
- Ø De la baisse à 25 000 € du seuil de franchise en base de TVA, les locations de salles communales étant concernées par ce seuil,
- Ø Du tableau des célébrations de mariages, de PACS et de baptêmes civils pour les mois à venir,
- Ø De l'installation des panneaux défendant de donner de la nourriture aux animaux : il y encore des particuliers qui ne respectent pas l'interdiction avec parfois, des conséquences négatives pour les animaux (ex : un sac en plastique mangé par un animal),
- Ø De la prochaine date du Marché des Producteurs fixés au 14 mars 2025, 'environ 20 dossiers ont été reçus en mairie,
- Ø De la réunion Enfance-Jeunesse durant laquelle a été abordée les tarifs des ACM (accueil des mineurs) , aucune augmentation des tarifs n'a été validée,
- Ø De la réunion avec Groupama afin de faire un point sur les dossiers en cours et sur les tarifs des assurances de la commune, certains dossiers sont clos ; des provisions sont à prévoir au budget 2025 afin de pouvoir honorer les prochaines factures d'avocats pour un dossier en cours.

Concernant les tarifs des assurances, nous constatons une très forte hausse. Pour information : coût total de nos assurances (bâtiments, voitures, personnels) :

2023 : 9 620.35 €  
 2024 : 13724.39 €  
 2025 : 15 021.21 €

En 2024, la forte augmentation correspond à la pénalité de 50% due à la forte sinistralité de la commune.

En 2025, l'augmentation est validée par l'État et notamment pour les bâtiments (+11%).





On note aussi une augmentation pour les assurances véhicules : de 6% en 2024 on passe à 9%.

Pour ce qui concerne la sinistralité, la commune est sous surveillance jusqu'en Avril 2026.

La secrétaire de séance, M. RITTER Claude



Mme le Maire, Joëlle SCHWOB

